

# LES COMMUNICATEURS ÉLOQUENTS DE LANAUDIÈRE

Région 6, District 61, Division G, Secteur 71, #675689

## Procédure de calcul des cotisations

### 1. Cotisation d'adhésion pour un nouveau membre

1.1 Pour un nouveau membre, la cotisation est de 150\$, et ce, peu importe la saison où il adhère au club (inclut les deux (2) manuels : Communicateur Compétant et Devenir Leader).

### 2. Cotisation de renouvellement pour un membre régulier

2.1 Pour un membre régulier, les cotisations sont les suivantes :

- 125\$ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars;
- 100\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

### 3. Cotisation de renouvellement pour un nouveau membre

3.1 Suivant le mois d'adhésion d'un nouveau membre au club, sa cotisation sera réduite au prorata des mois non utilisés durant la saison qui vient de se terminer.

3.2 Cotisation au 1<sup>er</sup> octobre

Mois d'adhésion	Mois crédités	Montant crédité	Cotisation à payer
Avril	0	0.00	125.00
Mai	1	25.00	100.00
Juin	2	50.00	75.00
Août	3	75.00	50.00
Septembre	4	100.00	25.00

3.3 Cotisation au 1<sup>er</sup> avril

Mois d'adhésion	Mois crédités	Montant crédité	Cotisation à payer
Octobre	0	0.00	100.00
Novembre	1	17.00	83.00
Décembre	2	33.00	67.00
Janvier	3	50.00	50.00
Février	4	67.00	33.00
Mars	5	83.00	17.00

### 4. Cotisation pour un membre qui transfert d'un autre club vers le notre

4.1 Suivant le mois du transfert, le membre transféré devra acquitter le montant apparaissant dans la colonne « Cotisation à payer » des tableaux des points 3.2 et 3.3.

### 5. Politique de remboursement

5.1 Les cotisations payées en vertu du paragraphe 1.1 ne sont jamais remboursables.

Michel Payment, DTM  
Les Communicateurs Éloquents de Lanaudière  
Trésorier  
Mars 2012